

Le 17 novembre 2021

Quand le maire de Rodez, Christian Teyssèdre, veut devenir rédacteur en chef de Centre Presse

Le maire de Rodez, c'est notoire, refuse toute contradiction et tout débat, qu'ils viennent de ses adversaires politiques ou de citoyens « ordinaires » exprimant leurs opinions. C'est son droit, quoi qu'on en pense. Mais il est beaucoup moins dans son droit lorsqu'il attaque la liberté de la presse et les journalistes. Notamment ceux de Centre Presse.

C'est pourtant ce qui est arrivé une nouvelle fois. Christian Teyssèdre, s'en est pris, à nouveau, à une journaliste de Centre Presse en proférant des menaces. Par courrier cette fois.

La journaliste en question a relaté dans un de ses articles l'évolution d'une procédure judiciaire, dans l'affaire Carrefour Contact, dont la ville de Rodez est propriétaire des murs et bailleur. La journaliste ne s'est basée que sur du factuel, notamment une ordonnance d'un jugement en référé. Et, selon la déontologie propre à sa profession, a sollicité les différentes parties pour qu'elles s'expriment. La municipalité de Rodez n'a pas jugé bon de répondre. Pour autant, le maire ne s'est pas privé d'écrire à la hiérarchie du journal, non seulement pour demander un droit de réponse (ce qui est son droit), mais aussi pour proférer des menaces de poursuite en diffamation et opérer des digressions hors de propos. Dans ce courrier, le maire de Rodez va jusqu'à s'étonner que la journaliste donne la parole au gérant de l'enseigne Carrefour Contact. Le procédé est particulièrement choquant : alors que la municipalité est sollicitée pour s'exprimer, elle ne répond pas durant plusieurs jours mais le maire réagit après publication, à travers un courrier comminatoire, pour fustiger le fait que la journaliste a donné la parole à une autre partie, qui, elle, a répondu à ses sollicitations contradictoires! Dans ce courrier, l'égocentrique élu n'hésite pas non plus à manier mensonges et contre-vérités pour dénigrer le travail de la journaliste, ses collègues et son journal. Il en vient à oublier qu'un organe de presse ne peut pas être à son unique service pour relayer sa propagande, comme s'il s'agissait du journal municipal qu'il utilise à ces fins.

Le maire de Rodez est coutumier de tentatives d'entraves à la liberté de la presse. En avril dernier, il accusait déjà cette même journaliste d'être du côté de ses opposants politiques parce qu'elle avait recueilli certains de leurs propos. La traitant même publiquement de « menteuse » pour cette raison. En janvier 2020, il avait aussi traité un autre journaliste de Centre Presse « d'incompétent », sans aucune justification. Sa détestation des journalistes qui ne vont pas dans son sens va jusqu'à les écarter et vouloir les trier. Par exemple, à l'issue du premier conseil municipal de sa nouvelle mandature, le maire avait refusé de répondre à la demande d'interview d'une journaliste de France 3 au prétexte que le traitement de la télévision régionale concernant une plainte judiciaire pour harcèlement sexuel à son encontre lui avait déplu! La volonté de Christian Teyssèdre de vouloir tenir le stylo des journalistes commence à tourner à l'obsession.

Le Syndicat National des Journalistes, première organisation de la profession, tient à rappeler les bases élémentaires de la démocratie que tout républicain digne de ce nom devrait savoir et respecter. Non, il n'appartient pas au pouvoir politique, de trier les journalistes selon ses envies et ses humeurs. Il ne vous appartient pas non plus, M. Teyssèdre, de contrôler le contenu des journaux ni de décider de celui de leurs articles.